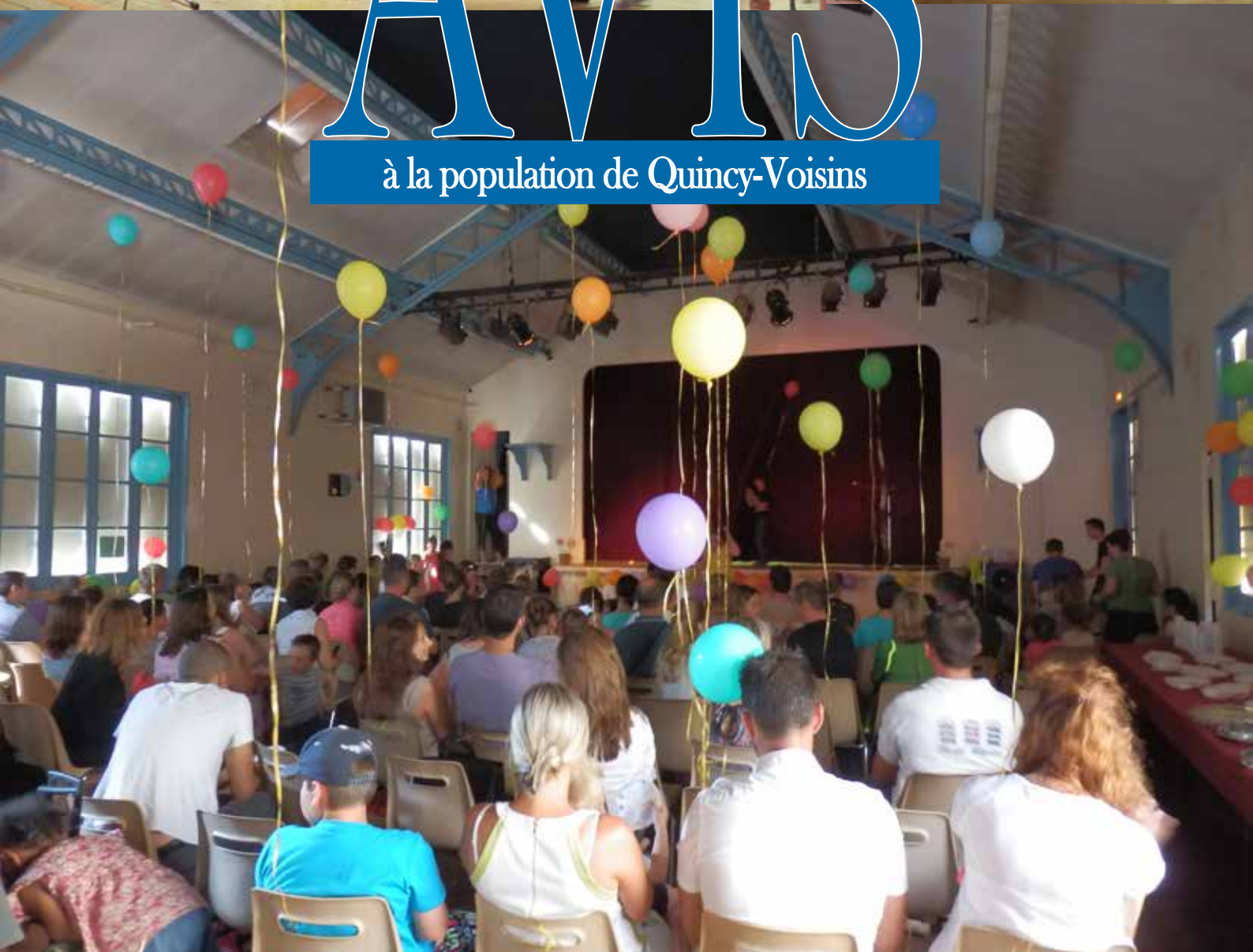


Septembre  
2014



# AVIS

à la population de Quincy-Voisins



► Spectacle de l'accueil de loisirs

► Une belle fête de la Musique

► Restauration de l'Eglise Saint Denis



P.2



P.2



P.4

# L'accueil de Loisirs a proposé un spectacle de fin d'année magique



Ce logo rappelle que la ville de Quincy-Voisins rejette l'accord général sur le commerce et les services (AGCS) qui prévoit la privatisation des services publics.

Vendredi 13 juin à 18h, les enfants de l'accueil de loisirs entourés de leurs animateurs ont présenté un superbe spectacle riche en couleurs, intitulé « Le Ballon arc en ciel ». Il s'agissait d'une histoire de couleurs qui se disputent et se jalourent. L'intrigue était tirée d'une légende indienne avec des beaux messages humanistes à transmettre. Toutes les couleurs sont plus belles les unes que les autres avec chacune leur symbolique et leur signification. Mais leur force vient aussi de leur union et de leur mélange. Elles rayonnent grâce à l'existence de chacune d'entre elles. Une belle métaphore qui renvoie au respect du droit des individus et des différences. Ce spectacle a montré un énorme investissement des enfants et des animateurs dans la recherche des décors, des costumes et de la mise en scène. Bravo pour la très belle transformation de la salle polyvalente. Une multitude de ballons multicolores perchés en l'air annonçait déjà le thème magique et vitaminé du spectacle. Remerciements à tous les enfants pour leur implication et aux animateurs qui débordent d'imagination pour créer des spectacles détonants.



## Une belle fête de la musique clôturée par les adieux émouvants de la Directrice Danielle Mongin à ses élèves

Dimanche 22 juin, salle polyvalente, le conservatoire municipal organisait sa fête de la musique en mettant à l'honneur tous ses élèves. Danielle Mongin, directrice du Conservatoire municipal présenta cet événement et salua à cette occasion l'implication de la municipalité pour développer une politique culturelle de qualité. Géraldine Holthzauer, Maire adjointe à la vie culturelle, à la communication et aux nouvelles technologies, était bien présente ce dimanche et ne manquera pas d'accompagner et de soutenir toutes les activités du conservatoire municipal. Les classes d'éveil musical et base'zik regroupant les plus jeunes enfants ont proposé des chants accompagnés de petits instruments comme le xylophone, les maracas, les tambourins et des percussions diverses. Ces classes d'initiation ont dévoilé des enfants à l'aise sur scène et heureux de jouer et chanter. Se sont succédées ensuite les classes de guitares, violons, flûtes traversières, saxophones. Des duos et solos au piano sont venus se glisser dans le programme. La toute nouvelle classe de guitares, guitares basses et batteries a été très remarquée. Les classes de formation musicale de cycle 1 ont interprété de très beaux chants et la classe de formation musicale de cycle 2 a interprété un extrait de la symphonie n°7

de Beethoven et la Danse hongroise de Brahms. La nouvelle méthode de formation musicale (solfège) associe de façon plus naturelle la pratique des instruments à la théorie. En apprenant à s'écouter les uns les autres, les élèves ont bien progressé dans la pratique des ensembles instrumentaux.

A l'issue de ce bel événement musical, les professeurs et les élèves ont offert à Danielle Mongin quelques jolies surprises à l'occasion de son départ tout proche à la retraite. Ils l'ont très chaleureusement remerciée pour son investissement au sein du conservatoire tant auprès de ses collègues que des enfants et pour ces belles années passées ensemble. Ils ont salué son beau parcours dédié à la transmission de sa passion : L'enseignement de la musique et du piano.

Parmi les surprises, beaucoup de plantes afin que Danielle s'adonne à son autre passion : le jardinage. Les professeurs ont également chanté des chansons aux airs bien connus et aux textes réécrits à leur manière !

Très émue, Danielle remercia très amicalement ses collègues, ses élèves ainsi que le public venu très nombreux.

Un buffet original et délicieux offert par l'association Métronome et les parents pâtisseries bénévoles a clôturé cette fête de façon très conviviale.



## EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Retrouvez l'intégralité du compte rendu sur le site internet : <http://www.quincy-voisins.com/pages/vie-municipale/comptes-rendus-du-conseil-municipal/>

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

### Approbation du compte rendu d'activité annuel zac de ternoy année 2013

Le présent compte-rendu d'activité concerne l'opération de la ZAC du Ternoy situé à Quincy-Voisins.

Il a été établi conformément à la convention d'aménagement ainsi qu'aux dispositions réglementaires permettant à la collectivité d'exercer pleinement son droit à contrôle comptable et financier (article L 300-5 du code de l'urbanisme ; article L 1523-2 du code général des collectivités territoriales ; Loi n°83-597 du 7 juillet 1983).

Ce rapport vise à présenter à la commune de Quincy-Voisins une description de l'avancement de la ZAC sur ses volets opérationnel et financier. Le concédant dispose ainsi d'un outil de suivi synthétique et transparent lui permettant, le cas échéant, de prendre les mesures qui s'imposent.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le compte-rendu d'activités de l'année 2013.

### Tarifs salle Jean Ferrat

La nouvelle salle polyvalente dénommée salle Jean Ferrat, sise rue de l'Abbé Pierre à Quincy-Voisins, se compose de plusieurs espaces qui seront disponibles à la location dès le mois de septembre 2014 : une grande salle pouvant accueillir environ 600 personnes, des gradins pouvant accueillir 400 personnes, un office (livraisons, stockage, chambre froide, réchauffage), une salle de réunion pouvant accueillir 30 personnes.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer les tarifs et modalités de mise à disposition de cette salle.

Après en avoir délibéré, par 24 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS » (M. SMAGUINE, Mme DUCROT, Melle CAILLAUD, M. BERNARDO et Mme COHEN), le conseil municipal adopte les tarifs de location proposés et valide les documents à fournir.

### Règlement intérieur de la salle Jean Ferrat

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter le règlement intérieur. Celui-ci est adopté à l'unanimité

### Prets (préfinancement et long terme)

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement relatifs à la construction d'une salle polyvalente à dominante sportive et à l'extension d'une école et d'un centre de loisirs, il convient de recourir à deux emprunts :

Un sur 2 ans pour un montant de 435 172 €

Un sur 20 ans pour un montant de 933 333 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales version CG-LBP-2014-03 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide par 24 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS » : M. SMAGUINE, Mme DUCROT, Melle CAILLAUD, M. BERNARDO et Mme COHEN qui exposent « ces décisions relèvent de la responsabilité unique du maire. Le conseil municipal n'a pas de compétence à se prononcer sur celles-ci »

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats de prêts avec leurs caractéristiques respectives.

### Délégation du maire

Monsieur le Préfet demande de reprendre les points 4-15-21-17 de la délibération n°2014-34 du 28 mars 2014 relative à la délégation du maire.

Rappel : l'article L 2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande. La Loi liste 24 matières qui peuvent être déléguées. Le conseil municipal peut choisir les matières déléguées, en ajouter, voire en enlever en cours de mandat. De plus certaines matières doivent être encadrées car le juge peut annuler les décisions prises par le maire.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, par 24 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » (Mme DUCROT, Melle CAILLAUD) et 3 « ABSTENTIONS ».

Le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire 23 délégations.

Article L 2122-23 – Les décisions prises par le Maire en vertu du précédent article sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération du conseil municipal portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci doivent être signées personnellement par le Maire nonobstant les dispositions des articles L 2122-17 et L 2122-19.

Article L 2122-17 du CGCT dispose qu'« en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau ».

### Nomination d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune

Dans un souci d'adhésion de nos concitoyens à la politique de défense nationale, la désignation de délégués à la défense au sein de chaque conseil municipal répond au besoin de proximité et d'information relative aux questions de défense. Elle vise à reconnaître aux communes le rôle actif qu'elles ont toujours joué dans le cadre du recensement.

Le correspondant défense, placé auprès du maire, a un rôle essentiellement informatif. Destinataire privilégié d'une information spécifique de la part du ministère de la défense, Il est l'Interlocuteur privilégié de l'autorité militaire territoriale. Il peut ainsi informer et sensibiliser les administrés de la possibilité offerte à chaque citoyen de prendre part à des activités de défense dans le cadre de préparations militaires, de volontariat et de réserve militaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de nommer un conseiller municipal en charge des questions de défense et désigne Monsieur Jean Basuyaux comme délégué à la défense

### Aménagement du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créer un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique Principal de 2ème classe à temps incomplet, soit 10h00/hebdomadaire, à compter du 15 septembre 2014.

En effet, dans le cadre des recrutements pour le conservatoire, un agent répondant aux critères demandés a été retenu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la création du poste ci-dessus

### Motion sur les effectifs du Collège de la Dhuis

Le conseil municipal ayant pris connaissance des conditions de la préparation de la rentrée scolaire au collège de la Dhuis, demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de nommer davantage de conseillers d'éducation compte tenu de la hausse des effectifs de 778 à 802 élèves soit un assistant d'éducation pour 146 élèves.

Ces chiffres sont très inquiétants au regard de l'augmentation des faits d'incivilités et de violence constatés au collège de la Dhuis et confirmés par l'augmentation des conseils de discipline : 15 en 2013 et 14 en 2014 contre un maximum de 6 les années précédentes.

Le conseil municipal de Quincy-Voisins soutient l'action des parents et des professeurs.

### Décision modificative assainissement n°1

Note de synthèse : les travaux du programme du Schéma Directeur d'Assainissement ayant débuté, il convient de réajuster certains crédits du budget, notamment des frais d'études et de contrôle.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à la décision modificative suivante :

Article 203 frais d'études :	+ 10 000 €
Article 2158 immobilisations corporelles :	- 10 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la décision modificative.

**TOUTE L'ACTUALITE DE VOTRE COMMUNE SUR  
LE NOUVEAU SITE : <http://www.quincy-voisins.com/>**



**Remise d'un dictionnaire avec un atlas du monde et d'un mémoire sur la Grande Guerre de 14-18 aux élèves de CM2**



J eudi 26 juin dans la salle polyvalente a eu lieu la traditionnelle remise de cadeau de fin d'année de la municipalité aux élèves de CM2 de la commune rejoignant le collège l'an prochain. Cette année, à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre, Monsieur Henri Decotte, Président de l'association quincéenne des anciens combattants a été invité pour remettre un mémoire aux élèves. Après avoir écouté une chanson très émouvante de Florent Pagny « Le Soldat », Monsieur Jean Basuyaux, maire adjoint aux affaires scolaires et à la jeunesse a expliqué aux enfants les paroles de cette chanson. Cette intervention a été suivie par une allocution de Monsieur Décotte sur la mémoire de cette Grande Guerre de 14-18 et il expliqua aussi devant une assemblée très intéressée, la signification des médailles qu'il portait ce jour-là. Ensuite tous les enfants ont chanté la Marseillaise et sont repartis heureux avec leurs livres. Merci aux élèves qui ont participé au rangement des chaises !

## Contribution de la liste « Pour Notre Village »

Chers concitoyens,

Malgré des travaux d'entretien des couvertures, de confortement de la voute, de restauration des vitraux et de reprise d'un contrefort, l'église Saint Denis nous pose souci et son état de délabrement peu visible, mais réel, nous a obligé à la fermer au public.

La charpente est à reprendre, le clocher également, des clés de voutes menacent ruines... Nous avons dépêché un expert qui a estimé les travaux à 800 000 € !!! Et une mise en sécurité à 66 000 € pour l'installation de filets de protection.

Le péril est une réalité et nous ne pouvons assurer dans le cadre du budget communal de tels financements.

Nous en appelons à tous ceux de nos concitoyens qui voudraient bien soutenir cette préservation de notre patrimoine communal.

Nous avons conclu un accord avec la « Fondation du Patrimoine » pour mobiliser des financements sous forme d'un mécénat. Celui-ci contribue à la réalisation du projet et permet aux donateurs de bénévoles d'une défiscalisation.

Vos dons sont à adresser à la Mairie mais en précisant :

« Fondation du patrimoine-Eglise de Quincy-Voisins ».

Nous vous remercions de votre participation et de votre mobilisation pour la sauvegarde de notre église, monument important de notre patrimoine communal.

Les élus quincéens de la liste « Pour Notre Village »

## Sport à l'honneur ! Cross des écoles, les jeunes ne manquent pas de souffle !

Le mercredi 28 mai, dans le parc du château se déroulait le cross des écoles, organisé par la municipalité. Cette manifestation permet

de mettre en valeur les qualités athlétiques, humaines et de dépassement de soi de nos jeunes ! Un grand merci aux organisateurs, aux parents et amis bénévoles, aux enseignants très impliqués qui encouragent ce type d'action pour la jeunesse.

### Course des 2007 CP

Fille	Garçon
1 <sup>ère</sup> FAULA Pauline	1 <sup>er</sup> GARNIER Alexis

### Course des 2006 CE1

Fille	Garçon
1 <sup>ère</sup> BOOMKARTNER Kyltone	1 <sup>er</sup> COUDRON Matteo

### Course des 2005 CE2

Fille	Garçon
1 <sup>ère</sup> LAMBOURDE -DEFARIA Shana	1 <sup>er</sup> LEMOINE Théo

### Course des 2004 CM1

Fille	Garçon
1 <sup>ère</sup> NOCAMDY Yaelle	1 <sup>er</sup> LECOMTE Enzo

### Course des 2003 CM2

Fille	Garçon
1 <sup>ère</sup> DECAUX Noémie	1 <sup>er</sup> VARELA Enzo



## Contribution de la liste « 100% Quincéens »

### Mon aventure " 100 % Quincéenne "

Voilà plus d'un an que j'ai découvert l'implication politique de Florent SMAGUINE ainsi que l'équipe qui compose le groupe " 100 % Quincéens ".

Ce qui m'a tout de suite plu, c'est la diversité des opinions, le libre échange sur tous les sujets et le pouvoir de chacun d'exprimer ses idées.

Depuis les dernières élections municipales, un poste m'a été confié et me voilà petite nouvelle au conseil municipal !

Je souhaite m'impliquer pleinement dans les domaines qui m'ont été attribués afin d'apporter mes compétences et connaissances pour améliorer la vie quotidiennes des habitants de Quincy-Voisins tout en gardant les valeurs "100 % Quincéens" qui sont partage, écoute et investissement.

J'ai également la chance de m'impliquer au sein de la Communauté de Commune du Pays Créçois dans le domaine du handicap , sujet qui rythme ma vie quotidienne et pour lequel je souhaite apporter ma vision et mes connaissances afin d'améliorer la vie de nos administrés concernés par les accidents de la vie, la maladie ou le vieillissement.

Tout au long de ce mandat, vous pourrez compter sur moi afin de défendre au mieux vos intérêts et notre qualité de vie à Quincy-Voisins.

C'est pour cela que j'ai rejoint le groupe "100% Quincéens" et c'est avec fierté que je porte ses valeurs au Conseil Municipal. Très cordialement

Cécile COHEN  
Conseillère municipale  
Liste " 100% Quincéens "

